

Etat des lieux de l'accueil de l'enfance : perspectives suisses romandes et nationales

Compte rendu d'une journée d'étude organisée par *pro enfance* le 3 novembre 2017

pro enfance a organisé une journée d'étude le 3 novembre 2017 à Yverdon-les-Bains avec un double objectif : poursuivre son état des lieux de l'accueil de l'enfance mené en Suisse romande depuis 2016 et mettre les conclusions actuelles en perspective avec le contexte national. 96 expertes et experts du champ provenant principalement de la Suisse romande étaient présents à cette occasion. Des présidents et représentants d'association, chefs de service, directeurs de structure ou éducateurs ont ainsi pu échanger sur leurs expertises respectives.

La rencontre a été introduite par Francine Koch, présidente de *pro enfance*, puis modérée par Olivier Dominik, journaliste. La matinée comprenant des conférences ainsi qu'une table ronde a permis aux participantes et participants de compléter leur argumentation pour un accueil et une éducation de l'enfance de qualité. Les ateliers de l'après-midi ont constitué une opportunité d'alimenter le projet de texte fondateur de *pro enfance*. Celui-ci a pour objectif de renforcer une identité romande de l'accueil de l'enfance et d'élaborer un positionnement affirmé en faveur de l'épanouissement des enfants et de la cohésion sociale.

Le présent document met en évidence les principaux éléments qui ont été abordés durant les trois parties de la journée : les conférences, la table ronde du matin et les ateliers.

Préalablement, *pro enfance* tient à remercier chaleureusement les intervenant-e-s pour leur disponibilité, les participant-e-s pour leur implication ainsi que l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), la Loterie romande et le Pour-cent culturel Migros pour leur soutien.

Conférences

Six intervenantes et intervenants ont animé des conférences dans le but de contribuer à la réflexion sur l'accueil de l'enfance dans une perspective nationale.

Allocution – Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat vaudois, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Madame Nuria Gorrite a présenté la situation vaudoise ainsi que les défis actuels auxquels l'accueil de l'enfance est confronté au-delà des frontières du canton.

Etapas franchies dans le canton de Vaud pour un meilleur soutien aux familles

Le canton de Vaud a adopté la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en 2006. Celle-ci vise à assurer la qualité de l'accueil de jour des enfants ainsi qu'une offre suffisante et accessible en places d'accueil. La révision de cette loi, entrée en vigueur en janvier 2018, a permis de clarifier les missions du champ et les exigences de formation ainsi que de doter le canton d'une base légale pour le parascolaire.

Défis actuels

- Collaboration entre les parties prenantes pour répondre aux besoins des familles.
- Egalité homme-femme.
- Mutualisation des connaissances.
- Développement des offres d'accueil de qualité.
- Plus grande contribution de l'Etat.
- Contribution financière dynamique qui s'adapte au développement de l'accueil.
- Solutions pour abaisser les frais des parents.

Les communes en tant que plateforme stratégique dans le domaine de l'encouragement précoce – Claudia Hametner, directrice suppléante de l'Association des Communes Suisses (ACS)

L'association des Communes Suisses (ACS) a entrepris le projet « Les communes en tant que plateforme stratégique dans le domaine de l'encouragement précoce ». L'encouragement précoce permet d'améliorer les chances des enfants et leurs conditions de départ et, de ce fait, améliore les compétences et le développement des enfants.

L'objectif du projet est de sensibiliser les petites et moyennes communes, notamment à la question de l'encouragement précoce, et de les soutenir dans le développement et la mise en œuvre de stratégies favorables au domaine de la petite enfance. A cet effet, un manuel pratique sera prochainement disponible.

Madame Claudia Hametner a présenté le champ d'activité de l'encouragement précoce, la structure du projet, la situation actuelle ainsi qu'un bilan et des recommandations de l'ACS.

Pourquoi l'encouragement précoce

L'encouragement précoce

- soutient l'égalité des chances ;
- est efficace ;
- a un effet préventif ;
- renforce les enfants et leurs parents ;
- est un investissement pour l'avenir.

Les jalons du développement sont posés durant les premières années. L'encouragement précoce offre la possibilité aux enfants de développer tout leur potentiel. Il permet d'améliorer leurs chances et leurs conditions de départ et, de ce fait, améliore les compétences et le développement des enfants.

Champs d'activité du projet

Les champs d'activité de ce projet sont larges et comprennent les soins, la santé, l'encouragement linguistique précoce, le cadre de vie (quartier, voisinage), la mise en réseau et l'implication des acteurs.

Structure du projet

La première étape du projet consiste en un sondage en ligne pour relever les stratégies et concepts communaux en termes d'encouragement précoce et pour quantifier le besoin de soutien. La deuxième étape consiste en un recensement des études existantes pour la création d'un guide de pratique. La

troisième étape porte sur l'organisation de séminaires régionaux en 2018 afin d'encourager la mise en réseau.

Extrait des résultats du sondage en ligne

Situation initiale --> stratégies cantonales

Communes dans les cantons ayant une stratégie cantonale	434	55,3%
Communes ayant connaissance de la stratégie cantonale	235	29,9%
Communes utilisant la stratégie cantonale	133	16,9%
Communes n'utilisant pas la stratégie cantonale	101	12,9%

Comme le relèvent les résultats du sondage en ligne, mené dans le cadre de cette étude et qui n'effectue toutefois pas de distinction entre les régions linguistiques, il y a actuellement très peu de communes qui possèdent un concept en matière d'encouragement précoce. De plus, la stratégie cantonale est très peu utilisée. Il convient donc de renforcer la coopération entre les communes et le canton.

Un bon exemple est la commune de Coire qui recueille les compétences linguistiques des parents, sensibilise les parents allophones à l'encouragement précoce et crée des lieux de rencontre.

Bilan et recommandations de l'ACS

- Placer l'encouragement précoce au centre d'une politique globale (sociale, de la santé, familiale et de la formation).
- Orienter l'encouragement précoce de manière stratégique et conceptuelle.
- Se baser sur les stratégies ou concepts cantonaux.
- Développer les plateformes et les réseaux en matière d'encouragement précoce au sein des communes ainsi qu'entre les communes et les prestataires de services.
- Orienter de manière ciblée les ressources et les compétences existantes.
- Créer et faire connaître les services de coordination et de placement.
- Se mettre en réseau de manière intercommunale et régionale.

Il y a une nécessité de partager les ressources et compétences existantes. Les communes peuvent en effet apprendre les unes des autres pour garantir la qualité des offres d'accueil.

Pour une politique d'accueil de l'enfance ambitieuse au service des enfants – Sami Kanaan, président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ)

La Commission fédérale de la jeunesse (CFEJ) met l'accent sur le droit d'être entendu, vise à favoriser une participation adéquate des enfants et des jeunes dans les processus qui les concernent et adopte la perspective de l'enfant et de son intérêt supérieur. La CFEJ intervient également en matière d'accueil de l'enfant.

Monsieur Sami Kanaan a énuméré les défis actuels liés à l'évolution sociétale en Suisse ainsi que les priorités pour les politiques d'accueil de l'enfance.

Rôles et activités de la CFEJ

Le rôle de la Commission de coordination des questions familiales (COFF) et celui de la Commission fédérale de la jeunesse (CFEJ) sont complémentaires. La CFEJ s'est engagée pour le programme d'impulsion de la Confédération pour la création de places d'accueil extrafamiliales. Elle a publié le rapport « Jeune et pauvre » qui souligne l'importance de l'accueil pré et parascolaire pour améliorer l'égalité des chances et qui donne des recommandations. Elle a également publié le rapport « A l'écoute de l'enfant » qui souligne l'importance de la participation des enfants et le fait que le droit d'être entendu devrait aussi être mis en œuvre dans les lieux d'accueil de l'enfance. La CFEJ travaille actuellement sur l'impact de la digitalisation de notre société et élabore des recommandations à ce sujet.

Défis actuels liés à l'évolution sociétale en Suisse

- Nécessité pour les parents de bénéficier de deux salaires pour assurer le bon fonctionnement économique des familles.
- Difficulté des parents à réduire leur temps de travail.
- Politiques familiales suisses à la traîne suite à l'échec du congé paternité ou à la mise en place tardive d'un réel congé maternité.
- Risque accru de précarisation pour les enfants et les jeunes (1 enfant sur 20 vit dans la pauvreté)
- Mobilité accrue entraînant un recul de la capacité des réseaux familiaux d'appuyer les parents dans des tâches de prise en charge des enfants.
- Forte pression sur les enfants ; il y a d'importantes attentes à leurs égards ce qui entraîne du stress. Il faut laisser du temps de vie à l'enfant.

Priorités pour les politiques d'accueil de l'enfance

- Développement de la capacité d'accueil au niveau du nombre de places et des horaires.
- Renforcement de la qualité et de la fiabilité de l'offre avec des normes et un suivi adéquat.
- Coordination horizontale et verticale des acteurs pour un partage des bonnes pratiques.
- Attention suffisante aux enjeux de la protection de l'enfant, particulièrement au niveau de la prévention des abus dans l'accueil familial de jour.
- Reconnaissance de la mission prioritaire d'éveil de l'enfant, en évitant l'approche utilitariste de l'accueil de l'enfance.
- Défense de l'accès à des solutions d'accueil pour toutes les familles.
- Reconnaissance de la fonction de socialisation, d'intégration, de dépistage potentiel par des professionnel·le·s, etc.
- Investissement dans l'accueil de l'enfance afin de permettre l'accueil des enfants sans distinction de revenu ou d'origine.
- Prise en charge de la fonction d'amélioration de l'égalité des chances, de l'intégration d'enfants allophones et de la lutte contre la pauvreté par l'accueil de l'enfance.
- Reconnaissance du secteur de l'accueil familial et renforcement de sa qualité.

Conclusions

- Nécessité de documenter les besoins et les bonnes pratiques pour informer les élus.

- L'OCDE recommande d'allouer 2,1% du produit intérieur brut à l'accueil de l'enfant. La Suisse y alloue 1,5%.

Thèses et synthèse de différentes études du domaine de l'encouragement précoce – Veronika Neruda, responsable du domaine Familles et société de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) soutient, encourage et coordonne la collaboration entre les cantons dans le domaine de la politique sociale et assume la coordination intercantonale en matière de la politique familiale, de l'enfance et de la jeunesse et, de ce fait, de l'accueil de l'enfance et de l'encouragement précoce.

La CDAS a entrepris une synthèse de différentes études du domaine de l'encouragement précoce dans le but d'avoir une vision d'ensemble.

Madame Veronika Neruda a présenté les conclusions du travail de synthèse mené, les conditions pour que l'encouragement précoce ait un effet positif ainsi que la rentabilité de l'encouragement précoce.

Messages clés de différentes études du domaine de l'encouragement précoce

La combinaison la plus efficace en termes d'encouragement précoce concilie trois axes : les programmes de visites à domicile d'une durée de plus d'un an avec des objectifs clairs, un encadrement postnatal de toutes les familles pour l'ensemble du pays ainsi que des offres d'accueil de l'enfance de qualité.

Les investissements en matière d'encouragement précoce sont rentables du point de vue macroéconomique.

Conclusions des différentes études

- Des investissements sont nécessaires pour proposer des offres de qualité ; ils sont rentables à moyen et à court terme.
- Les offres d'encouragement précoce devraient être développées.
- L'influence des parents sur les enfants est déterminante.
- Les enfants issus de familles socialement défavorisées bénéficient particulièrement des mesures d'encouragement précoce, comparativement aux enfants de familles de classe moyenne qui grandissent généralement dans un environnement stimulant.
- Un encouragement précoce efficace exige une approche globale qui réunit les politiques sociales, familiales, de la santé et de la formation.

Conditions pour que l'encouragement précoce ait un effet positif

- Offrir aux enfants des jeux, des espaces adaptés ainsi que des situations d'apprentissage non-formel pour soutenir le développement et l'épanouissement des enfants en bas âge.
- Traiter du thème de l'encouragement précoce de manière transversale au niveau des politiques publiques.
- Donner l'accessibilité aux prestations à tous les enfants de 0 à 4 ans ; il est important qu'elles soient accessibles à tous et adaptées aux enfants en maintenant la mixité sociale.
- Renforcer l'environnement des enfants (soutien aux familles et aux personnes chargées de leur encadrement, notamment au travers de la formation du personnel et d'un effectif suffisant).

Rentabilité de l'encouragement précoce

L'encouragement précoce a des effets bénéfiques pour les enfants, les familles et la société. Pour l'enfant, il favorise l'égalité des chances, l'intégration, la participation, le bien-être psychique et physique. Les compétences des parents sont, quant à elles, soutenues et la conciliation travail-famille est possible. Au niveau de la société, les enfants peuvent devenir des citoyens indépendants, compétents et socialement responsables. Il y a également des avantages économiques car les citoyens sont mieux qualifiés, la pénurie de personnel qualifié est moins importante et le taux d'occupation des femmes est plus élevé.

Vision de la CDAS

« En Suisse, tous les enfants sont soutenus et encouragés dans le développement de leurs compétences émotionnelles, sociales, créatives, motrices, linguistiques et cognitives. »

« Parents et autres intervenants disposent de possibilités et de compétences adaptées qui garantissent aux enfants la mise en place d'un cadre personnel favorisant leur épanouissement. Si nécessaire, ces personnes peuvent aussi bénéficier de soutien. »

Recommandations de la Conférence Latine de Promotion et de Protection de la Jeunesse (CLPPJ) – Denis Cuttat, responsable du secteur des enfants placés du canton du Jura, et Evelyne Lehmann, répondante francophone à l'Office des mineurs du canton de Berne

Un groupe de travail romand et tessinois de l'accueil de l'enfance a été sollicité par la Conférence Latine de Promotion et de Protection de la Jeunesse (CLPPJ) pour établir des recommandations latines en matière d'application de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE). Le groupe de travail a établi dans un premier temps un état des lieux des différentes dispositions cantonales d'application de l'OPE. Sur cette base, il a formulé des recommandations d'application communes de l'OPE pour la Suisse latine.

Monsieur Denis Cuttat et Madame Evelyne Lehmann ont présenté la démarche entreprise pour cette étude.

Article 15, al. 1 de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE)

L'article 15, al. 1 de l'OPE stipule les conditions suivantes afin de garantir une qualité minimale d'accueil pour assurer le bien de l'enfant placé hors de son milieu familial :

- « si les conditions propres à favoriser le développement physique et mental des enfants semblent assurées » ;
- « si les qualités personnelles, l'état de santé, les aptitudes éducatives et la formation du directeur de l'établissement et de ses collaborateurs leur permettent d'assumer leur tâche et si l'effectif du personnel est suffisant par rapport au nombre des pensionnaires » ;
- « si les pensionnaires bénéficient d'une alimentation saine et variée et sont sous surveillance médicale » ;
- « si les installations satisfont aux exigences de l'hygiène et de la protection contre l'incendie » ;
- « si l'établissement a une base économique sûre » ;
- « si les pensionnaires sont assurés convenablement contre la maladie et les accidents ainsi qu'en matière de responsabilité civile ».

Résultats et tendances

Sur la base de l'article 15, al. 1 de l'OPE, ainsi que dans l'intérêt et pour le bien-être de l'enfant, la réflexion du groupe de travail a permis de faire ressortir quatre points essentiels pour définir la qualité des structures d'accueil pré et parascolaire :

- l'accueil de l'enfant (concept socio-éducatif, sécurité, alimentation, surveillance médicale) ;
- le personnel encadrant (formation, qualités personnelles, taux d'encadrement) ;
- l'infrastructure (locaux, sécurité) ;
- les exigences d'une base économique sûre (solvabilité, production des comptes et des budgets, nature du financement).

Extrait du catalogue des recommandations communes

1 Article 15 al. 1, lettre C OPE « si les pensionnaires bénéficient d'une <u>alimentation saine et variée</u> [...] »			
Déclinaison normative	Sous déclinaison normative (indicateur)	Proposition recommandation GT Coordination latine	Recommandation Kibé CH (indiqué si existante)
1.1 Application de la loi fédérale sur le contrôle des denrées alimentaires	1.1.1 Fabrication repas sur place :	Production du préavis du service de sécurité alimentaire cantonal avant ouverture de la structure. <i>Tout rapport ultérieur du service de la sécurité alimentaire doit être produit à l'autorité de surveillance.</i>	
	1.1.2 Livraison de repas :	Production d'un rapport de visite du service de sécurité alimentaire après 6 mois au plus tard. <i>Tout rapport ultérieur du service de la sécurité alimentaire doit être produit à l'autorité de surveillance.</i>	
1.2 Qualité de l'alimentation	1.2.1 Participation à un label de qualité	La participation à un label est facultative.	5.3.1 Menus : "Les menus prévus, consultables par tous les parents, prévoient des repas sains et équilibrés"
	1.2.2 Plan alimentaire	Un plan alimentaire doit être validé par un professionnel de l'alimentation qui travaille dans la structure ou par un professionnel de la diététique. Ce plan validé doit être produit à l'autorité de surveillance. Ce plan alimentaire vise à une alimentation saine et décrit les principes régissant les repas dispensés à la structure d'accueil (ex: horaire des repas, préparation, ingrédients, allergies, intolérances, croyances religieuses ou culturelle,...) Les repas sont préparés et servis d'une manière adaptée aux enfants.	5.3.2 Repas adaptés aux enfants : "Les repas sont préparés et servis d'une manière adaptée aux enfants" 8.6.4 Plan alimentaire : Le plan alimentaire vise à une alimentation saine et décrit les principes régissant les repas dispensés à la structure d'accueil (ex: horaire des repas, préparation, ingrédients, allergies, intolérances, croyances religieuses ou culturelle,...)
	1.2.3 Publication des menus	Menus : "Les menus prévus, consultables par tous les parents, prévoient des repas sains et équilibrés"	

Conclusions

- Cette étude est fondée sur un Leitmotiv qui repose sur l'intérêt de l'enfant et son bien-être.
- La pluralité géographique et les réalités locales qui en découlent demandent certaines adaptations dans l'application des critères définis dans cette étude.
- Une uniformisation n'est pas envisageable, mais les résultats sont à considérer comme une ligne commune pour les 8 cantons.

Synthèse des conférences

Plusieurs défis, généralement acceptés, sont ressortis lors de ces conférences :

- Développer des offres de qualité qui sont des investissements rentables et en assurer le financement.
- Donner l'accès à des solutions d'accueil à toutes les familles et baisser le coût pour ces dernières afin de répondre à l'évolution sociétale.
- Eviter l'approche utilitariste de l'accueil de l'enfant afin de favoriser prioritairement l'éveil de l'enfant.

- Reconnaître le rôle des lieux d'accueil en matière d'égalité des chances, d'intégration, de prévention et de lutte contre la précarisation.
- Mutualiser les ressources et compétences existantes entre les différents acteurs.
- Réunir les partenaires afin de parvenir à une approche globale de l'accueil de l'enfance en intégrant la question des politiques sociales, de la santé, de la formation ainsi que la politique familiale, ce qui implique une coordination horizontale et verticale des acteurs.
- Documenter les pratiques.
- Tenir compte des réalités locales.

Table ronde

Lors de la table ronde, la place de l'enfant et les initiatives à mettre en place pour une politique de l'enfance en Suisse ont été discutées.

Sept expert·e·s ont été conviés à s'exprimer lors de cette table ronde : Christian Fellrath, chef du Service de protection de l'adulte et de la jeunesse du canton de Neuchâtel ; Marie-Pierre Van Mullem, co-présidente APE-Vaud ; Denis Cuttat, responsable du secteur des enfants placés du canton du Jura ; Claudia Hametner, directrice suppléante de l'Association des Communes Suisses (ACS) ; Francine Koch, présidente de *pro enfance* ; Evelyne Lehmann, répondante francophone à l'Office des mineurs du canton de Berne ; et Veronika Neruda, responsable du domaine Familles et société de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS).

Les échanges modérés par Olivier Dominik ont abordé des problématiques diverses relevant de la politique de l'enfance, notamment l'accessibilité de l'offre, les missions de l'accueil, le rôle des parents et la place de l'enfant dans notre société. L'importance du projet pédagogique des structures d'accueil et de la formation des équipes éducatives ont aussi été évoquées.

Compte rendu de la table ronde

Accessibilité

Le premier point que les expert·e·s ont tenu à mettre en avant est celui de l'accessibilité des offres d'accueil. L'accueil de l'enfance est un moyen d'égalité des chances, d'intégration et de détection précoce et devrait donc être accessible à tous. De ce fait, pour qu'une politique de l'enfance puisse fonctionner, l'accès inconditionnel aux offres d'accueil de l'enfance est nécessaire.

Place de l'enfant en tant que bien commun

La force d'une société est mesurée aux moyens déployés pour prendre soin de ses membres les plus faibles ; le fait de prendre soin de ses enfants revient à prendre soin de la société. Il est donc nécessaire de donner aux enfants la capacité de s'intégrer, de devenir des adultes avec les mêmes chances pour tous.

Cependant, les débats portant sur l'accueil de l'enfance ont tendance à dériver très rapidement sur les conséquences financières. Les élu·e·s sont encore souvent focalisés sur la gestion des coûts plutôt que sur celle du bien commun que représente l'enfant.

Formation des professionnel-le-s

S'occuper d'enfants dans un espace collectif n'est pas à la portée de tous. En effet, l'essentiel des compétences des professionnel-le-s de l'accueil de l'enfance s'apprennent dans le cadre d'une formation de base et au travers de formations continues. Pour les parents, la qualité de l'encadrement des enfants est primordiale et permet d'entrer en cohérence avec les attentes de la famille. La valorisation de la formation des professionnel-le-s ainsi que la reconnaissance de leurs compétences professionnelles sont donc nécessaires.

Synthèse de la table ronde

Les participant-e-s à la table ronde s'accordent sur la nécessité d'une prise de conscience pour que les structures d'accueil ne soient pas considérées comme de simples lieux de garde. Il est donc important de faire évoluer les mentalités pour que ces structures puissent pleinement jouer leurs rôles. De plus, il est fondamental de rester centré sur le bien-être de l'enfant, y compris lorsque les aspects économiques de l'accueil de l'enfance sont abordés.

Un [retour détaillé sur la table ronde](#) est disponible en annexe de ce compte rendu.

Ateliers relatifs au texte fondateur de *pro enfance*

Durant les ateliers, les expert-e-s du champ ont eu l'occasion de s'exprimer sur les thèmes de l'accessibilité de l'accueil de l'enfance, des conditions cadre, des missions et de la professionnalisation du domaine dans le but de contribuer à la validation du texte fondateur de *pro enfance*. Les ateliers ont été animés par Annelise Spack, Francine Koch, Marianne Zogmal et Claudia Mühlebach, membres du comité de *pro enfance*. En voici les principales conclusions :

Compte rendu des ateliers

Accessibilité

- Assurer un accès inconditionnel aux offres d'accueil de l'enfance afin de garantir l'égalité des chances pour les enfants ainsi que pour répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille. Cela implique de dépasser la perspective conciliation travail-famille et de diminuer le coût pour les familles.
- Mieux articuler les offres et améliorer l'information auprès des familles.
- Recourir à la pédagogie sociale pour se rapprocher des familles et de leurs besoins (des formes d'accueil ou des formes d'interventions sont à imaginer en périphérie des offres institutionnelles).
- Favoriser la diversité des prestations (au-delà de l'accueil de la petite enfance, de l'accueil parascolaire et de l'accueil familial de jour) pour répondre aux évolutions de la société, tout en garantissant la qualité de l'accueil dans l'intérêt de l'enfant.

Conditions cadre

- Instaurer un cadre législatif et organisationnel cohérent et un financement adéquat, incluant la diversité des formes d'accueil.
- Définir les rôles, les responsabilités et le périmètre d'action dévolus aux instances communales, cantonales et fédérales.

- Tenir compte des spécificités du terrain et garantir une marge de manœuvre au niveau des conditions cadre afin d'assurer une adaptation à l'évolution des besoins des familles et des enfants.
- Positionner l'accueil de l'enfance comme contributeur à la cohésion sociale, à l'intégration, au développement durable, etc.
- Inscrire l'accueil de l'enfance comme pilier de la politique familiale et de l'enfance.

Missions

- Confirmer le fait que l'accueil de l'enfance répond à des missions socio-éducatives dans un processus de co-éducation avec les familles.
- Offrir aux enfants prioritairement des lieux de vie, d'exploration, d'expression, de bien-être et d'épanouissement.
- Ne pas s'inscrire dans une vision uniquement utilitaire de l'accueil.
- Renforcer la professionnalisation du domaine et les conditions cadres pour atteindre les missions.
- Rappeler que les structures d'accueil ont également pour mission de former du personnel.

Professionnalisation

- Professionnaliser l'ensemble des modalités d'accueil.
- Clarifier les responsabilités et les tâches en fonction du type de formation, en élaborant des cahiers des charges.
- Garantir la formation du personnel tout au long de la carrière et pour tous les niveaux hiérarchiques.
- Laisser du temps de travail aux professionnel·le·s hors présence des enfants pour leur permettre de réfléchir à leurs pratiques.
- Décloisonner les équipes éducatives et s'ouvrir à d'autres métiers.
- Renforcer la formation du niveau tertiaire pour répondre à la pénurie d'éducateurs/trices de l'enfance.
- Rendre visible les compétences des professionnel·le·s.
- Mettre sur pied un Observatoire de l'accueil de l'enfance.

Recommandation transversale

Le besoin de définir plus précisément les termes employés ainsi que d'élaborer un glossaire a été systématiquement exprimé.

Un [retour détaillé sur les ateliers](#) est disponible en annexe de ce compte rendu.

Parole aux enfants

Les enfants étant certainement les meilleurs messagers, la parole leur a été donnée à plusieurs moments de la journée :

- [Comment la sagesse vient aux enfants ?](#) Diaporama réalisé par le PEP et le CREDE pour un forum organisé par l'ESEDE (septembre 2015).
- [Trois témoignages recueillis](#) par Partenaire Enfance & Pédagogie (PEP, 2017).
- [RAPEMS - Quartier de la Bourdo](#). Projet collectif d'un groupe d'enfants de la Bourdonnette, à Lausanne (2014).